

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS

OBJET : Autorisation de travaux d'aménagement ; réaménagement intérieur d'un établissement recevant du public, rue Jean Macé, Intermarché, AT n° 0692732300003.

Le Maire de la Commune de CORBAS (Rhône), au nom de l'Etat :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-1,

VU le Code de la construction et de l'Habitation,

VU la demande d'autorisation de travaux d'un établissement recevant du public déposée en mairie de Corbas le 21 février 2023 par SAS CORDIS, représentée par Monsieur Pierre GALLAND et enregistrée sous les références **AT0692732300003**,

VU le rapport avec prescriptions s'appliquant aux établissements classés en 2ème catégorie par le service d'incendie et de secours du département du Rhône et de la métropole de Lyon en date du **28/02/2023**,

VU l'avis favorable avec prescriptions de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité en date du **04/04/2023**,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : la demande d'autorisation n° **AT0692732300003** est accordée, sous réserve du strict respect des prescriptions mentionnées à l'article 2 du présent arrêté.

ARTICLE 2 : les travaux de mise en conformité devront se conformer à la réglementation en vigueur s'appliquant aux établissements classés en 2ème catégorie et les prescriptions transmises par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

Fait à CORBAS, le **19 avril 2023**.

Le Maire,
Alain VIOLLET

